

<https://enseignants.se-unesa.org/Les-formations-et-reunions-non-urgentes-doivent-etre-suspendues-pendant-la-crise-sanitaire>



Enseignants de l'Unsa

Les formations et réunions non urgentes doivent être suspendues pendant la crise sanitaire

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mardi 17 novembre 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le SE-Unsa demande la suspension des réunions et formations non urgentes depuis le début de la crise sanitaire de novembre ([lire notre article](#)).

Si des rectorats et des DSDEN ont déjà fait preuve de bons sens et de modération en les suspendant, l'absence de consigne ministérielle claire incline des recteurs et dasen à une obstination fort mal venue.

Nous demandons au ministre de donner cette consigne, et l'alertons une nouvelle fois sur le risque d'épuisement physique et psychologique de la profession : en période de crise, il faut savoir fixer des priorités. Les équipes en ont déjà bien assez à tenir en ce moment.

[Lire le courrier au ministre](#)
[\(cliquer pour télécharger le courrier\)](#)



N/R : SC/NA 20/21

Paris, le 17 novembre 2020

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale, de la
Jeunesse et des Sports
110, rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : suspension des formations non-urgentes

Monsieur le Ministre,

Le SE-Unsa réitère, par le présent courrier, sa demande de report des formations et réunions qui ne présentent pas de caractère urgent ou nécessaire au bon fonctionnement de notre système éducatif ou du parcours professionnel de nos collègues.

Si le message d'appel à la « modération » de Monsieur le Directeur Général des Ressources Humaines, auprès des services académiques et départementaux, a bien été entendu par certains territoires, il est loin de l'avoir été partout. Nous continuons d'avoir des retours de maintien de formations, de réunions ou encore d'animations pédagogiques, dont il est bien difficile d'en saisir le caractère nécessaire et indispensable, alors que nos collègues sont appelés à composer avec de nombreuses autres priorités dans le contexte sanitaire actuel accompagné du renforcement du plan Vigipirate.

Cette obstination à maintenir des formations non-urgentes contribue à accentuer la fatigue et l'exaspération des personnels. Nous vous alertons une nouvelle fois sur le risque réel d'épuisement physique et psychologique de la profession.

Le bon sens et la modération de certains rectorats et de certaines directions départementales, qui reportent ces formations et préservent néanmoins le parcours des professionnels engagés dans des dispositifs particuliers, doit pouvoir s'observer sur l'ensemble du territoire. Pour cette raison nous vous demandons une nouvelle fois d'établir une consigne claire et visible concernant la suspension des formations non-urgentes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Stéphane CROCHET
Secrétaire général

Copie à Mme Isabelle Bourhis, Conseillère sociale